



## Administration Communale de Tournai

### Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 30 juin 2003

---

Le Conseil Communal a décidé de :

- réserver le stationnement aux véhicules postaux le long du n° 25 de la rue Saint-Martin à Tournai sur une distance de 6 mètres, du lundi au vendredi entre 8 heures 30 et 18 heures 30
- d'interdire le stationnement du côté pair, rue des Récollets, entre le n° 16 et la rue Sainte-Catherine
- réserver deux emplacements pour handicapés, un face à l'immeuble n° 159 du boulevard Eisenhower et l'autre face à l'immeuble n° 6 de l'avenue des Sorbiers
- limiter la vitesse à 50 kilomètres/heure dans les rues des Combattants, de Maulde, de l'Eglise, Professeur Delcampe et du Bois de la Haye à Barry
- mettre à sens unique un tronçon de la rue des Carliers à Templeuve (entre la rue de Lannoy et la RN509). La circulation y sera donc interdite, excepté pour les cyclistes, dans le sens rue de Lannoy
- autorise la tenue d'un marché hebdomadaire sur la place de l'Eglise à Ere chaque vendredi de 7 à 13 heures
- marquer son accord sur les termes du projet de convention entre la Ville de Tournai et le Centre Public d'Aide Sociale portant sur la mise à disposition des locaux du premier étage du Home Grugeon à Kain dans le cadre de l'accueil extrascolaire
- marquer son accord sur l'avenant à la convention conclue entre le Ministère de la Justice et la Ville de Tournai qui met en place le projet d'encadrement des travaux d'intérêt général dans le cadre du Contrat de Sécurité
- marquer son accord sur les termes des accords transactionnels intervenus, dans le cadre du contentieux relatif au marché de travaux d'aménagement de la Grand Place de Tournai

- approuver les termes de la convention de "délégation de maîtrise de l'ouvrage" à conclure entre l'Administration Communale de Tournai et les différents propriétaires des immeubles à restaurer sis place Saint-Pierre à Tournai
- prendre acte de la décision prise en urgence par le Collège Echevinal de faire procéder à la remise en état de la toiture de la salle polyvalente de Warchin qui avait subi de sérieux dégâts suite aux conditions climatiques venteuses d'octobre 2002
- passer un marché de travaux ayant pour objet :
  - l'aménagement du Bureau d'Etudes Communal
  - l'amélioration de voiries agricoles sur le territoire de l'entité (Tournai - Ramegnies-Chin - Templeuve)
  - la réfection de trottoirs à l'avenue de Maire à Tournai
  - la pose d'une conduite d'eau et de renouvellement de raccordement rue d'Hodion à Ere
  - marquer son accord de principe sur la réalisation des travaux d'aménagement de sites par des plantations en vue d'améliorer l'environnement des chemins de remembrement situés sur les anciennes Communes d'Ere, Esplechin, Froidmont et Willemeau
  - l'exécution de travaux de modernisation de l'éclairage public rues d'Omerie, du Ruisseau, Montgomery à Kain
  - le remplacement de poteaux d'éclairage public vétustes et dangereux à la résidence des Peupliers à Tournai
  - d'approuver les modifications à apporter à la voirie vicinale :
    - à l'angle des rues Bonneau et Professeur Delcampe à Barry
    - rue Canger à Gaurain
    - rue Maraîche à Esplechin dans le cadre de demandes de permis de lotir
  - prendre acte de l'approbation par le Collège Echevinal de la convention réglant les modalités d'exécution de l'Arrêté relatif à l'octroi d'une subvention pour la réalisation de l'opération de revitalisation urbaine du Site CASTERMAN
  - acquérir, pour cause d'utilité publique, des surfaces sises rue des Sœurs Noires et rue Claquedent
  - accepter :
    - l'octroi par le Centre Public d'Aide Sociale et pour cause d'utilité publique, un bail emphytéotique de 99 ans portant sur les jardins intérieurs de sa propriété sise rue des Augustins
    - d'un droit de passage public, à titre de servitude perpétuelle, à l'intérieur des bâtiments et jardins de cette propriété

- acquérir pour cause d'utilité publique un entrepôt sis rue des Augustains dans le cadre de la revitalisation urbaine sur l'ancien Site CASTERMAN
- d'octroyer, pour cause d'utilité publique, un bail emphytéotique au profit du Logis Tournaisien portant sur les immeubles sis à Allain, rue de la Lys
- accorder au Club de Football de Templeuve, pour une durée de 20 ans, un droit d'occupation exclusif du terrain communal sur lequel sont érigées les installations de ce Club
- solliciter l'abrogation de certains plans communaux d'aménagement de l'intra-muros antérieurs à 1962
- avec effet au 1er juillet 2003, de revoir le taux horaire du personnel d'encadrement des plaines de jeux
- d'introduire une modification budgétaire ordinaire n° 3 et extraordinaire n° 4 au budget 2003
- revoir anticipativement le taux de 137 prêts, ce qui permet de réduire sensiblement la charge financière annuelle de la Ville
- arrêter les termes de la convention conclue entre la Communauté Française, la Ville et la Maison de la Culture visant à décentraliser sur le territoire de l'Entité, les actions culturelles en collaboration avec les associations locales
- arrêter les termes de la convention établie entre l'Administration Communale et le Home Louis Mertens de Blandain dans le respect de l'Arrêté Royal fixant les conditions d'hébergement et d'éducation des élèves internes
- approuver les termes du règlement particulier des études de l'Enseignement Supérieur Artistique de type long de l'Académie des Beaux-Arts et des Arts Décoratifs de Tournai.
- autoriser :
  - le prêt de pièces du Musée d'Histoire Naturelle
  - le prêt de deux tapisseries du Musée de la Tapisserie pour l'exposition "Dubrunfaut" organisée par le Musée d'Arenbecq de Rebecq.